

Date de convocation :
11/02/2026

OBJET

FINANCES CCAS

**Approbation du
compte financier
unique (CFU)**

Nombre de membres
en exercice : 15
présents : 8
votants : 10

DECISION

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 2

Date d'affichage :
09.03.2026

**Extrait du Registre
du Conseil d'Administration**

N° 26.04

Séance du 24.02.2026

Président de séance : Mme GUILLEUX, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents : Mme GUILLEUX, Mme FERNIOT, M. KURT, Mme LIME-VIEILLE, Mme POURET, M. GROSJEAN, M. LAPOIRE, M. ANDREZ.

Etaient absents : Mme LE HIR, Mme BRACHOTTE, M. DUMONT, M. MANZONI, Mme CHABRIER, Mme BRECHEMIER, M. ARNAL.

Invités : Mme LEROY

Secrétaire de séance : Mme FERNIOT

Procurations de vote : M. DUMONT/ Mme GUILLEUX – Mme BRECHEMIER / Mme FERNIOT

Le Compte Financier Unique (CFU) constitue le document budgétaire et comptable se substituant au compte administratif et au compte de gestion, conformément au référentiel budgétaire et comptable M57.

Établi conjointement par l'ordonnateur et le comptable public, il présente l'exécution complète du budget pour l'exercice 2025.

Il retrace :

- l'ensemble des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement et de la section d'investissement,
- les restes à réaliser,
- les résultats de clôture de l'exercice,
- la situation patrimoniale et financière de l'établissement (bilan, comptes d'immobilisations, dettes, créances, trésorerie).

Le CFU permet ainsi de constater la concordance des écritures budgétaires et comptables entre l'ordonnateur et le comptable public et d'arrêter définitivement les résultats de l'exercice.

Le Compte Financier Unique 2025 du budget du Centre Communal d'Action Sociale a été transmis aux membres du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration d'approuve le Compte Financier Unique 2025.

Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme

La présidente du CCAS
Sylvie LE HIR

